

11 AVR. 2013

Séance plénière du 12 avril 2013

Motion déposée par le Groupe l'Opposition Régionale

relative au projet de Canal Seine Nord Europe

La mission conjointe confiée le 11 septembre 2012 au Conseil général de l'environnement et du développement durable et à l'Inspection générale des finances par le Ministre délégué chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche à propos de la faisabilité du Canal Seine Nord a rendu son rapport le 26 mars 2013.

Les conclusions de ce rapport remettent en cause le bilan socio-économique de ce grand projet d'infrastructure, évoquant notamment « des prévisions de trafic et de recettes maintenues en dépit d'un contexte économique devenu plus incertain ».

Ces conclusions sont en contradiction avec toutes les études et tous les scénarios envisagés jusqu'à présent.

Il convient pourtant de rappeler, une nouvelle fois, combien ce projet de canal à grand gabarit est un projet d'aménagement et de développement majeur et stratégique pour le Nord-Pas de Calais et l'ensemble des territoires traversés, qui s'inscrit en outre dans une politique de développement durable et constitue un outil de rééquilibrage modal.

Si l'investissement financier qu'il représente est important, le bilan coût / avantage plaide indéniablement en faveur de la réalisation de ce projet, qu'il s'agisse notamment de la création d'emplois, du développement de l'activité, du développement durable, de l'aménagement du territoire.

C'est pourquoi, le Conseil Régional Nord-Pas de Calais :

- Réaffirme son soutien au projet de Canal Seine Nord Europe
- Redit l'impérieuse nécessité de concrétiser sa réalisation dans les meilleurs délais
- Réitère l'invitation adressée en juillet 2012 à Monsieur le Ministre délégué aux Transports à venir s'exprimer devant l'assemblée régionale pour aborder tous les problèmes soulevés par la réalisation du Canal Seine Nord et les solutions qui peuvent être apportées pour les résoudre

